

Date de convocation : 26 juin 2025

Date d'envoi : 1^{er} juillet 2025

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25-2025
LUNDI 7 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le sept du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 4 – ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, ROBERT Sonia à CORTIAL Patrick, JABRY Alain à ALLIX Jean-Marie.

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – MEY Mélanie

Secrétaire de séance : CADET Dominique

OBJET : Création d'un emploi d'agent polyvalent

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'organigramme des services municipaux de Saint Etienne de Fontbellon ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'évolution des besoins en matière de gestion des services municipaux et l'adaptation nécessaire des ressources humaines ;

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent polyvalent au sein du service éducation, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (Catégorie C) à temps non complet (20h annualisés), ouvert aux contractuels, afin de mieux répondre aux missions du service ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Crée à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi d'agent polyvalent du service éducation, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (Catégorie C), à temps non-complet (20h hebdomadaires annualisés), ouvert aux contractuels ;
- Dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence ;
- Dit que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**La Secrétaire de séance,
Dominique CADET**



Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le 09/07/2025

ID : 007-210702312-20250707-25_2025-DE



**Le Maire,
Philippe ROUX**

